

Un acte et son geste complémentaire

ACTES EFFECTUES										
(si les actes sont soumis à la formalité de l'accord préalable, indiquez la date de la demande : J J M M A A A A)										
dates des actes	codes des actes	activités	C,CS V,VS	autres actes (TO,...) éléments de tarification CCAM (modificateurs, association,...)	montant des honoraires facturés ①	dépass.	frais de déplacement			
							I.D. ②	M.D.	I.K. montant ③	
03/11/14	HBFD024	1			81,94€					EX1
localisation anatomique ↷	46									
03/11/14	HBQK303	1			15,96€					AC
localisation anatomique ↷	46									
localisation anatomique ↷										
localisation anatomique ↷										
PAIEMENT										
MONTANT TOTAL en euros (1+2+3)					97,90€					

HBFD024 Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une molaire permanente

HBQK303 Radiographies intrabuccales rétroalvéolaires sur un secteur de 1 à 3 dents contigües préinterventionnelle, préinterventionnelle et finale pour cet acte thérapeutique endodontique

Les gestes complémentaires du sous-paragraphe 18.02.07.01 "Radiographie intra buccale rétroalvéolaire de la bouche" sont associables une seule fois à taux plein aux actes auxquels ils se rattachent.

Dans le cas d'une association de **2 actes seulement**, dont l'un est soit :

- un geste complémentaire,
- un supplément,
- un acte d'imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle (Chapitre 19, sous-paragraphe 19.01.09.02),

Il ne faut pas indiquer de code association

EX = Actes bénéficiant d'exception à la règle générale.
Les actes sont associables à 100% avec d'autres actes ou avec eux-mêmes (EX1).

AC = Actes complémentaires toujours à 100% du tarif. Ces actes sont associés à d'autres actes et ne peuvent donc pas être facturables seuls.